Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260206-D_26_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-012

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - GUIPEL

Date de convocation
30/01/2026

Date d'affichage
30/01/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 15
Absents avec procuration : 2
Absents : 1
Votants : 17

Étaient présents : Mme Joucan I., M. Alméras L., Mme Delehaye V., M. Gallais Ph., Mme Raux C., M. Samson H., Mme Georges M., Mme Corradini-Mochet C., Mme Pondemer S, M. Louazon S., M. Lahaye L., M. Galipaud B., Mme Basille V., M. Denais J.-C. et Mme Jeanneteau N.

Etaient absents excusés : M. Le Guellec Y., M. Rucay D., et Mme Thomas C.

Procurations : M. Le Guellec Y. à M. Louazon S., M. Rucay D. à Mme Joucan I., Mme Thomas C. à M. Galipaud B.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Basille V. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-012 – Finances - remboursement de frais avancés

M. Gallais Ph. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une dépense a été avancée pour le compte de la commune.

Bénéficiaire du remboursement	Objet	Montant
M. Yoann LE GUELLEC	Pressostat chaudière 20 rue de Rennes	90,00 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le remboursement de ces sommes.

DÉLIBÉRATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
M. Louazon Stéphane n'exerçant pas le pouvoir de M. Le Guellec Y.

- **APPROUVE** le remboursement de la somme avancée pour le compte de la commune à M. Le Guellec Y. pour un montant de 90,00 €.

Pour extrait conforme :
Madame la Maire
Isabelle Joucan

Le secrétaire de séance
Virginie Basille